



Bulletin Municipal d'Esquière-Sère novembre 2020 n°12

Le mot du maire

Au mois de mars dernier, la crise sanitaire, provoquée par la COVID 19, a contraint l'ancien conseil municipal et les services de la commune à s'organiser rapidement : télétravail pour les tâches administratives et séparation des équipes techniques pour le maintien des réseaux avec astreinte pour l'alimentation de l'eau potable, pour le traitement des eaux usées et pour le maintien de nos rues en bon état de propreté. L'engagement du personnel a été sans faille et je leur adresse un grand merci. Il faut noter aussi que dans cette période économique difficile, toutes les entreprises ont été payées à l'heure malgré quelques réserves.

Puis, avec la prise de fonction du nouveau conseil municipal début juillet, nous avons bénéficié d'une courte période de déconfinement où nous avons pu nous organiser dans un laps de temps très court pour réaliser la rentrée scolaire et celle des associations locales, pour terminer des travaux en cours et pour prendre contact avec les différentes structures intercommunales qui interfèrent dans nos services, nos projets et nos diverses collaborations.

Le conseil s'est prononcé favorablement pour la construction d'une maison de santé (voir article), pour l'abattoir aussi mais en souhaitant un engagement des éleveurs pour qu'ils deviennent actionnaires de ce nouvel outil qui va demander une participation financière de chaque commune et donc un effort de chaque contribuable pour combler le déficit de fonctionnement. Cependant, pour ces deux projets, si le financement des constructions paraît bien établi, le conseil n'a pas les éléments financiers précis concernant leur futur fonctionnement et donc une incertitude pour le futur budget municipal. Quant au projet de la fusion Ardiden-Cauterets, tout le monde sait désormais que le sujet a été mis en sommeil par le nouveau conseil municipal de Cauterets. La participation financière de notre commune pour assurer le fonctionnement de la station est démesurée (actuellement 1/3 de nos recettes y est consacré) et si l'on y ajoute toutes

les autres dépenses obligatoires (Commission Syndicale, pompiers, office de tourisme) la barre des 50% du budget est atteinte ! Toute nouvelle participation (maison de santé, abattoir) viendra encore dégrader nos possibilités d'investissement et sera à prendre en considération pour établir le prochain budget communal et le vote des impôts locaux. Avec l'ensemble du conseil, nous aurions voulu aussi ouvrir notre lieu d'exposition « le Hang-Art ». Les travaux sont entièrement terminés et notre médiatrice culturelle a été embauchée : la première exposition est prête à être installée. Je souhaite enfin que ce maudit virus nous permette à toutes et à tous de passer des fêtes en famille pour retrouver de la convivialité et du lien social et la reprise économique.

Patrice Vuillaume

TRAVAUX SUR LE BASTAN

Lors des dernières crues de 2018 et 2019, d'importants dépôts de pierres se sont accumulés



sur la rive droite du Bastan au droit du parking de l'école. Le PLVG (syndicat intercommunal chargé de l'entretien des

berges) pour diminuer les risques d'un éventuel débordement, a procédé à l'enlèvement de plus de 3000m3 de matériaux.

DECHETS

A partir du 1^{er} octobre les bacs vert « déchets ménagers » seront ramassés les lundi et vendredi. Les bacs jaune « emballages » le mercredi.

La déchetterie de Viella est fermée les dimanche et lundi.



ECOLE RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire a eu lieu le mardi 1er septembre 2020. Les professeurs des écoles, ont accueilli 49 élèves dont 18 en maternelle, l'effectif est stable par rapport aux années précédentes. Dans le contexte sanitaire actuel, les familles ont été reçues par l'équipe éducative et les élus en charge de l'école pour leur rappeler les gestes barrières liés à la COVID-19.

Rappel des horaires : garderie, 7h45 à 09h00 et 16h30 à 18h30 ; temps scolaire, 9h à 12h et 13h30 à 16h30, cantine : 12h à 13h30.

MICRO-CRECHE

La commune de Luz St Sauveur, sous l'impulsion de Valérie Fournou et d'Indiana Rondeau, a créé



Inauguration le 19 septembre

une micro-crèche tant attendue par de nombreux jeunes couples de la vallée. Pour l'instant implantée dans des locaux de CEVEO elle migrera à terme dans la maison de santé.



LES ASSOCIATIONS

Après le premier confinement et la période estivale, la Mairie a mis à disposition des associations les locaux communaux, tout en respectant les recommandations sanitaires COVID-19 liées à leurs activités. Cependant, depuis le 30 octobre, le gouvernement ayant décrété un reconfinement les activités associatives ont été suspendues.

Les Associations

le YOGA animée par Marie Buisan, le mardi de 18h15 à 19h45



Le maintien en forme physique organisée par le CLIC (centre local d'information et de coordination), le mercredi de 15h à 16h, pour les plus de 60 ans.

Le CLIC conseille et oriente sur les aides, les services et les actions de prévention.

Il travaille en coordination avec les professionnels du secteur médico-social. CLIC 05.62.90.39.85.



Présidé par Olga Mémain, le BAM regroupe un atelier artistique (dessin, peinture,...) et une bibliothèque.



La TOY MUSIQUE présidée par Guy Garric dispense des cours instrumentaux, le solfège et le chant.



Le HANG'ART

La première exposition, en partenariat avec le musée des ABATTOIRS de Toulouse, a été repoussée de juillet à décembre pour les fêtes de



Noel. Espérons que les conditions sanitaires permettront enfin d'ouvrir notre nouveau lieu d'exposition au plus vite.

NOUVEAU PANNEAU AU LAVOIR

Comme à l'ancienne gare, la commune poursuit la mise en place de panneaux destinés à faire découvrir ses lieux remarquables. Un nouveau panneau explique donc l'histoire du lavoir au pied de « la Caillabère ». Ce panneau a été réalisé avec le concours de Dominique Laffont reconnu aujourd'hui comme notre historien local.



MAISON DE SANTE

Lors de son dernier conseil municipal, la commune a réaffirmé son engagement pour reconstruire rapidement une maison de santé, implantée dans les bâtiments de l'ancienne gendarmerie face au cabinet médical actuel qui doit être détruit car il se trouve sur une zone à fort risque de crue. Sans maison de santé, les habitants seraient mis en grandes difficultés, des emplois seraient supprimés et les activités touristiques, randonnées et ski, en subiraient de graves conséquences. Construire ensemble un tel service serait un bon virage de solidarité dans la vallée.



TRUCK DES JEUNES

Dans le cadre d'un projet porté par l'Etat autour du repérage des jeunes « NEET » (jeunes ni en étude, ni en emploi, ni en formation), le « Truck des jeunes » de la Mission Locale des Hautes-Pyrénées va à la rencontre des jeunes de 16 à 29 ans. Ce dispositif s'adresse aussi aux familles, entreprises et partenaires locaux souhaitant également s'informer sur les aides possibles.

Le « Truck des jeunes » était devant la Mairie d'Esquièze-Sère, le mardi 20 octobre 2020.



INONDATIONS ALPES MARITIMES

Comme en 2018 après les dégâts occasionnés par l'ouragan IRMA en Guadeloupe, le conseil municipal a décidé de verser un don équivalent à 1.5€ par habitant, soit 600€.



Début octobre de fortes précipitations ravagent des villages des Alpes-Maritimes

IRRIGATION

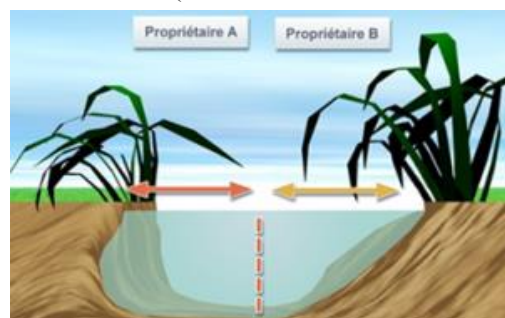
La prise d'eau sur le Bastan qui permet d'irriguer nos nombreux ruisseaux, a été réparée en juillet sous la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Esterre. Le cout total des travaux a été de 28 454€ avec un reste à charge pour notre commune de 4383€. Reste maintenant aux nombreux riverains propriétaires des petits ruisseaux, à bien entretenir leurs berges et éviter que de gros déchets y soient déversés.

Voir l'article suivant sur les devoirs du propriétaire riverain.

DROITS ET DEVOIRS DES RIVERAINS

Sur les cours d'eau non domaniaux, le riverain est propriétaire de la berge et du fond du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit. (Article L215-2 du Code de l'environnement)

Aussi, les propriétaires riverains des cours d'eau bénéficient



nt d'un certain nombre de droits mais également de devoirs pour une gestion respectueuse du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Les DEVOIRS du propriétaire riverain

Les propriétaires doivent entretenir les berges du cours d'eau conformément à l'article L215-14 du code de l'environnement : *L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre le bon écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique*, notamment par *l'enlèvement des embâcles, débris, flottants ou non par élagage ou recepage de la végétation des rives* ».



Gestion des déchets verts du jardin

L'article L.541-2 stipule que « toute personne qui produit ou détient des déchets [...] est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination ».

Ils altèrent la qualité des eaux des rivières. Le propriétaire est donc tenu de ne pas stocker ces déchets en bordure du cours d'eau.

Les DROITS du propriétaire riverain



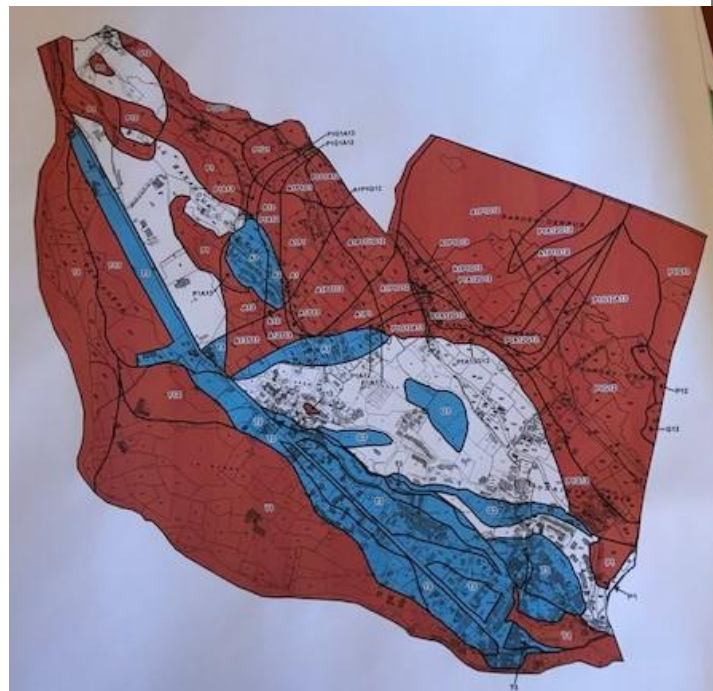
Ce droit est limité aux besoins domestiques du propriétaire (arrosage, abreuvement des animaux). Pour des besoins plus importants, une déclaration ou une autorisation auprès de la **Police de l'Eau** est nécessaire.

Plan de Prévention des Risques Naturels PPRN

Les PPRN sont établis par l'Etat et sont annexés au document d'urbanisme des communes.(autrement dit, ils définissent les zones constructibles et les conditions) Ils visent à éviter une aggravation de l'exposition des personnes et des biens aux risques

naturels et à réduire leurs conséquences en délimitant des zones d'exposition et en définissant des mesures de prévention.

En juillet 2020, le Préfet nous a annoncé le lancement d'une enquête publique pour aboutir à un nouveau PPRN dans le courant de 2021 (la dernière révision datant de 1987). La population sera invitée à consulter les dossiers et faire des observations. Les phénomènes naturels qui sont pris en compte sont les avalanches, les crues torrentielles, les inondations, les glissements de terrain et chutes de blocs.



Le document final fera apparaître des zones rouge (zones inconstructibles) zones bleues (zones constructibles sous conditions) zones blanches (zones sans conditions construction libre).

Mariages

Guy ABLOULKEIR et Svitlana HLADKA le 14 octobre 2020